Intitulé de l'action	**HANDI-CAP JEUNES** **Nous nous appuyons d'une part, sur le bilan de l'action Handi-Cap Jeunes qui s'est déroulée de novembre 2018 à juin 2019 sur Albi et Castres (bilans quantitatif et qualitatif joints en annexes), d'autre part sur les demandes de la part de certains prescripteurs, en particulier les Missions Locales du Tarn et les référents ULIS Pro Tarn Nord et Sud, pour proposer sa reconduction en 2020.** **A retenir du bilan de la précédente action : 23 jeunes sont entrés dans le dispositif par rapport à un objectif prévisionnel de 20 (taux de réalisation : 115%). A l'issue de l'action, on recensait 9 sorties positives (3 en emploi et 6 en formation) et 6 jeunes ont repris un suivi régulier avec leur conseiller référent. Pour 3 jeunes, il a été nécessaire de privilégier un parcours de soins. Et pour 5 jeunes enfin, il y a eu une interruption de l'action et du parcours en raisons d'une réorientation, d'un abandon ou à la demande du jeune, d'un déménagement.** **L'objectif général de formation reste la mise en œuvre d'un accompagnement ayant pour but d'éviter la rupture dans le parcours que la plupart des jeunes en situation de handicap vivent en fin de dispositif et qui entraine le risque de perte en efficience et en employabilité du fait que le travail de capitalisation des acquis qu'ils ont effectué n'est pas utilisé.** **Cependant, nous proposons de faire évoluer le contenu et la méthode pédagogique, de façon à répondre au mieux aux situations des jeunes qui intègreront le dispositif. L'individualisation des parcours et la personnalisation des apports se fera au travers d'entretiens individuels. Les ateliers collectifs qui permettent d'aborder certaines thématiques en collectif et de travailler le positionnement des jeunes en groupe, ne seront réalisés que dans la mesure où ils répondront à un besoin et où les jeunes auront les capacités à y participer. Chaque situation doit être accompagnée de manière personnalisée et individualisée (difficile d'appliquer de manière systématique un fonctionnement unique) pour :** - **créer du lien et instaurer une relation de confiance avec le jeune (au fur et à mesure des rendez-vous le jeune s'ouvre à la relation, ose**

	partager des éléments de son parcours et de son handicap le cas échéant, s'exprime avec plus de facilités…) - **déterminer le type d'accompagnement nécessaire : pouvoir s'appuyer sur les partenaires pour réaliser une prescription sur une Prestation d'Appui Spécifique, qui pourra donner un éclairage sur les conséquences du handicap, définir le rythme adapté (fréquence des rdv..) et les modalités éventuelles (présence des parents, d'un référent SAVS…).** - **s'assurer que le jeune reste dans une certaine dynamique en lien avec la « démarche professionnelle ».**
Contact – Interlocuteur de l'action (nom – STRUCTURE)	*Didier CARRIERE, Directeur de l'OPS – Cap emploi Tarn*
Descriptif action – Réalisations attendues	Les jeunes TH, 16-30 ans, que nous accompagnerons sont issus pour certains, d'une scolarité effectuée dans un dispositif de type ULIS, SEGPA… ou d'établissements spécialisés (IMPRO, ITEP, CFAS…). D'autres se réinscrivent à pôle emploi à l'issue d'un contrat aidé du type CAE-PEC ou contrat en alternance. **Nous pourrons aussi intégrer les jeunes sans solution, suite à la rupture d'un contrat d'apprentissage, du fait des conséquences du handicap difficiles à gérer pour l'employeur.** **<u>Ce que nous constatons</u> :** **Pour l'ensemble de ces jeunes TH, sortant des différents dispositifs sans solution, les conséquences du handicap ne sont pas sans répercussions sur les perspectives d'insertion professionnelle.** **A la sortie de dispositifs scolaires spécifiques, d'établissements spécialisés ou même d'emploi en contrat aidés ou par l'alternance, on repère les difficultés des jeunes à s'insérer durablement dans l'emploi. L'action en cours nous permet de confirmer que :** Le critère commun à l'ensemble des jeunes accompagnés est **le manque d'autonomie** (plus ou moins marqué selon les situations) ; il est important d'un rdv à l'autre de les rendre acteurs et de vérifier et de renforcer positivement les

réalisations.

Chez certains jeunes, on repère **l'absence de « codes » par rapport au monde du travail** (absence non justifiée aux rdv..) , aux relations sociales…

La plupart de ces jeunes ont un « petit » niveau de qualification et beaucoup sont dans le refus d'une poursuite de scolarité (parcours initial difficile, décrochage scolaire.…).

Certains sont totalement dans un déni de la situation de santé et du Handicap ce qui rend complexe le positionnement professionnel (n'ont pas toujours conscience de ce qui est possible ou pas).

Les ateliers collectifs restent compliqués pour la majorité : grande timidité, difficultés et craintes à s'exprimer en groupe….

Eléments novateurs et pertinence du projet :
Nous proposons, à travers ce projet, une prise en charge globale des jeunes avec un suivi individualisé et régulier sur une période de 6 mois.
Ce qui est novateur dans notre proposition, c'est que cet accompagnement soutenu intervient à cette période de leur parcours à savoir, **à la sortie de dispositifs**, **ou directement à l'issue d'une rupture de contrat en alternance**, ce qui permet d'éviter l'isolement, la perte de confiance et de repère, la rupture dans le parcours d'insertion, et la prise en compte de situations souvent complexes.
Nous proposons un lien personnalisé avec un accompagnement renforcé et dédié pendant 6 mois pour éviter la rupture.
En d'autres termes, ce projet nous offre la possibilité de tester des formats d'accompagnement différents, adaptés, coordonnés en faveur des jeunes en situation de handicap complexe, peu qualifiés, habitant dans les quartiers de la politique de la ville et des zones rurales, et où aucun professionnel n'a la réponse seul.
Ces jeunes seront repérés en amont dans le cadre du travail partenarial avec les coordonnateurs des ULIS, SESSAD, Educateurs Spécialisés des ITEP…. Qui connaissent mieux cette action et avec qui nous avec qui nous poursuivons le travail de mise en place d'une passerelle entre un dispositif qu'ils quittent et la suite du

parcours : retour en formation, en emploi, apprentissage … Pour ceux qui sont en contrats aidés ou en alternance, cet accompagnement pourra leur être proposé par Cap Emploi ou nos partenaires du pôle emploi et des Missions locales que nous aurons informés en amont.
La pertinence de ce projet tient aussi au fait que les jeunes à qui nous nous adressons ne peuvent pas en principe être concernés par la Garantie Jeune, soit parce - qu'ils ont ouvert des droits au chômage pour les sortants de contrats aidés, soit parce qu'ils sont trop éloignés du monde de l'entreprise lorsqu'ils sortent des dispositifs de scolarité ou d'établissements spécialisés.

Dans le projet, nous prévoyons en plus des temps forts de communication avec l'entreprise. Nous accompagnerons la relation avec l'employeur et préparerons « le terrain ». Nous aurons repéré en amont les entreprises accueillantes et bienveillantes, sensibilisées au handicap, que nous solliciterons pour les Périodes de Mise en Situation Professionnelles. Nous prendrons le temps de présenter le jeune : ses points forts, son handicap et les répercussions possibles au poste de travail, l'importance du tutorat à prévoir sur le temps du stage …

<u>Les actions concrètes du projet que nous proposons</u> : Nous proposons des temps individuels réguliers et rapprochés (maximum 2 semaines) pour créer une dynamique tout au long du parcours.

- **Les temps individuels** se dérouleront sous forme d'accompagnement très personnalisé type « coaching » (séance d'1H tous les 15J pendant 6 mois) afin d'établir une véritable relation de confiance et de proximité avec le jeune et lui permettre de :
- Capitaliser sur ses différentes expériences.
- Valoriser ses forces et prendre conscience du chemin parcouru jusque-là.
- Renforcer son employabilité et son autonomie, essentielles à la poursuite du parcours
- Élargir les possibles : travailler sur les compétences transférables, ouvrir à différentes formes de contrats (apprentissage...)
- Travailler la question de l'identité professionnelle en intégrant les « spécificités » personnelles.
- Définir un objectif professionnel concret et réaliste

avec un plan d'action associé (un point des réalisations sera fait à chaque entretien).

- Lever les freins (peurs, blocages, représentation du Handicap...)
- **Les ateliers collectifs** seront mis en place selon les nécessités, et s'ils répondent aux besoins de certains jeunes. Ils seront des temps d'information générale et d'échanges autour des thématiques suivantes :
- Les aides en lien avec le handicap : comment faire une démarche de RQTH ? comment trouver l'ensemble des informations nécessaires au parcours professionnel quand on présente un Handicap ?
- La connaissance des outils de droit commun pour accéder à l'emploi, la formation ou la reprise de la scolarité.
- La communication en milieu professionnel : comment se présenter auprès d'un employeur ? comment faire des recherches et repérer les opportunités (stages, réseau…) ? comment parler de son handicap en entretien ?
- Les ateliers seront également l'occasion de proposer des mises en situation pratiques pour permettre aux jeunes de s'entrainer dans un cadre bienveillant.

Dans le cas où le format des ateliers ne serait pas pertinent au regard de la situation et des besoins du jeune (incapacité à travailler en groupe, timidité excessive…), ces thématiques seront traitées individuellement en fonction des situations personnelles.

A la fin de l'action, **un bilan individuel** sera réalisé en présence du jeune, de son référent (conseiller insertion, éducateur spécialisé etc…) et de l'intervenant. Une fiche bilan (feuille de route) précisant le plan d'action pour la suite du parcours sera établie et transmise à chacune des parties.

<u>Les moyens humains mobilisés pour réaliser l'action :</u>

- **Un intervenant formé au coaching sera dédié** pour mettre en œuvre l'action. Il animera l'ensemble des ateliers collectifs s'il y a lieu, assurera l'interface avec l'entreprise, et accompagnera individuellement les jeunes à travers les entretiens individuels, les suivis de

	stage, la relation avec les familles quand ce sera nécessaire…). Il assurera également le temps de coordination nécessaire avec les partenaires du projet et les activités administratives liées à l'action. **Les moyens matériels mobilisés pour réaliser l'action :** ➢ Une salle pour les ateliers collectifs équipée de paper-board, un vidéo projecteur, des tables et des chaises, un téléphone, connexion Wi-Fi, un photocopieur, une imprimante. ➢ Supports de formation format papier et numérique. ➢ Un bureau fermé d'entretien individuel avec un téléphone, un ordinateur équipé de l'accès à internet, un photocopieur, une imprimante. **Les moyens de communication envisagés pour réaliser l'action :** Nous réaliserons **une fiche de présentation de l'action** que nous transmettrons par mail, aux différents partenaires du projet qui auront pour mission d'informer les jeunes qu'ils accompagnent. Nous proposerons **des informations collectives** sur chaque site Albi et Castres pour présenter l'action auprès des partenaires prescripteurs mais aussi en direction des jeunes préalablement repérés. Nous prévoirons **un affichage dans les locaux des partenaires du SPE**. Nous transmettrons les informations au service communication de la Région pour diffusion dans les différents supports d'information. Nous veillerons à ce que le projet soit valorisé dans le cadre du PRITH. **Un bilan annuel** permettant de mesurer les bénéfices de l'action sur les publics accompagnés, **sera réalisé** à l'issue de l'action et transmis à l'ensemble des partenaires du projet. Au terme de la poursuite de l'expérimentation de cette action dans le Tarn, le bilan et les outils utilisés pourront être mis à disposition des structures d'autres territoires qui seraient intéressées pour déployer une prestation du même type au regard des bénéfices de l'action sur les publics accompagnés.
Objectifs visés	A Albi et à Castres, accompagnement en vue d'une insertion durable en milieu ordinaire de travail de 20 Jeunes (10 sur chacun des territoires) moins de 30 ans ayant obtenu la RQTH ou AEH ou un titre équivalent en sortie de dispositifs emploi ou formation initiale et continue, ou établissements médico-sociaux.
	Département du Tarn – 20 Jeunes de moins de 30 ans

Périmètre couvert (territoire, public(s) cibles , volumétrie)	ayant obtenu la RQTH ou AEH ou un titre équivalent en sortie de dispositifs emploi ou formation initiale et continue, ou d'établissements médico-sociaux. Le public ciblé n'est pas en principe éligible au dispositif Garantie Jeune.
Principaux acteurs concernés et/ou porteur de projet	OPS Cap Emploi Tarn
Partenaires associés	Partenariat avec l'entreprise Coordonnateurs des ULIS Assistants Sociaux et Educateurs Spécialisés des Etablissements Médico-Sociaux : IME, ITEP, SESSAD… Service Public pour l'Emploi : cap emploi, pôle emploi, missions locales MDPH : Référent Insertion Professionnelle CFA, CFAS OPCO, Région, pôle emploi pour le financement de la formation Partenaires des Prestations d'Appuis Spécifiques pour la mise en place des aides humaines et matérielles.
Calendrier Prévisionnel Dates de début / fin du projet	Du 01/09/2020 au 31/06/2021
Budget prévisionnel et cofinancement	20 000 euros dont 16 000 euros sollicités par l'association gestionnaire de l'OPS Cap Emploi Tarn dans le cadre du PRITH
Demande de financement au titre du PRITH 2019	**16 000 € soit 80% du coût du projet**
Axe de référence du PRITH	Axe 2 : Mobilisation partenariale en faveur des publics cibles jeunes et séniors